



En Bref...

La pression ne se relâche pas sur les familles

Monsieur ... d'origine géorgienne est arrivé en France en 2004 ; il est marié et le couple a deux enfants scolarisés. Comme tous les étrangers il va connaître les difficultés et la lenteur des démarches. Un premier rejet de demande d'asile est suivi d'un espoir : l'obtention d'un titre de séjour - étrangers malades - (2 fois six mois, puis un an). Ce ne sera qu'un répit car, alors qu'il n'est pas guéri, l'autorisation de séjour ne sera pas renouvelée en 2007.

A nouveau sans papier, la galère reprend. Première conséquence Madame perd son emploi et les démarches doivent reprendre. En avril 2008 il est arrêté au cours d'une série d'opérations de contrôle à domicile, placé en garde à vue puis placé en centre de rétention. Libéré par le juge des libertés et de la détention (JLD) il a pu revenir à St-Etienne mais à ce jour il est toujours sous le coup d'une expulsion. Grâce à la mobilisation du dynamique comité de soutien de l'école, l'appui de personnalités et de citoyens, la préfecture a dû accepter de revoir le dossier. Qu'advient-il? La vigilance reste nécessaire.

Dans les dédales de la préfecture

Mme B. a déposé une demande de régularisation « étranger malade » le 15 novembre 2007. Elle souffre d'une insuffisance respiratoire et cela nécessite des soins constants. Pour que Mme B. puisse se faire soigner dans de bonnes conditions, la préfecture devait lui envoyer un dossier avec une liste de médecins. Ce dossier n'est jamais arrivé jusqu'à Mme B. Nous avons fait plusieurs demandes à la préfecture dont un recours et le dossier n'arrivait toujours pas... Jusqu'au jour où la police est venue arrêter Mme B. Elle a tout de même pu prouver ces multiples demandes à la préfecture

ce qui lui a évité de se retrouver en garde à vue.

Après 5 mois d'attente, le dossier lui a enfin été remis à la suite d'une nouvelle visite à la préfecture. Et ce n'est que le début pour Mme B. La préfecture fait de plus en plus traîner les dossiers des demandeurs d'asile pour d'une part décourager les personnes en demande et d'autre part, laisser le temps aux arrestations. Ces procédés sont une fois encore un déni des conditions de vie d'un sans papier, les difficultés quotidiennes que pose cette situation.

Une circulaire de la préfecture des Hauts de Seine

en italique, expressions empruntées au texte lui-même

Par une note interne en date du 28 février 2008, la préfecture des hauts de Seine rappelle aux agents des "sections d'accueil" et de "régularisation" qu'ils doivent appliquer à la lettre la "procédure" de contrôle des étrangers qui "se présentent spontanément pour demander la régularisation de sa situation ou le réexamen de celle-ci".

La note débute par "Afin d'assurer la reconduite effective des étrangers ... il a été décidé de procéder à l'interpellation systématique de ces catégories d'individu" en précisant "faisant l'objet d'une OQTF notifiée depuis plus d'un mois" ou subissant un "APRF daté de moins d'un an".

La première chose à faire est de lui prendre son passeport et de le conduire en salle d'attente. Il est pris!

Suivent l'indication des contrôles à effectuer et la voie hiérarchique à suivre pour informer "le chef de la section Eloignement qui organise l'arrestation en liaison ..." en précisant bien que "l'interpellation sera réalisée en cabine fermée" (cf. : hors de la vue du public).

La conclusion ne peut pas être plus claire "Je vous rappelle que l'éloignement des étrangers en situation irrégulière est une mission prioritaire de nos services : nous avons en ce domaine une obligation de résultat. Je vous demande donc d'appliquer avec un zèle particulier les instructions contenues dans la présente note ..."

Qui peut croire que c'est une exception? Nous avons ici la preuve des pièges tendus par l'administration et les forces de l'ordre en étroite collaboration envers les sans-papiers. Nous devons continuer à nous battre contre ces actes anti-démocratiques.

Quand on suit une mauvaise route, plus on marche vite, plus on s'égaré."
Denis Diderot

Le Réseau Éducation Sans Frontières soutient les travailleurs sans papiers en grève

Ouvrage disponible depuis Avril 2008:

La chasse aux enfants
l'effet miroir de
l'expulsion des sans-papiers

Miguel Benasayag,
Angélique Del rey et des
militants de RESF.
La découverte. 10 €

(Miguel Benasayag
interviendra au Café
lecture « Le Remue
Ménage » le 7 juin à
15h).

Pour infos :

**Le Quotidien des sans
papiers en ligne :**

<http://quotidiensanspapiers.free.fr>

**Collectif « Uni(e)s
Contre une
Immigration Jetable.**
<http://www.contreimmigrationjetable.org>

**N'hésitez pas à
vous joindre à
nous !**

Contactez-nous à :

RESF 42

Resf42@yahoo.fr

04 77 41 33 21

06 16 36 73 41

4 cours Victor Hugo
42000 St-Etienne

RESF Montbrison

04 77 76 21 86

resf42montbrison@
no-log.org

**IPNS-ne pas
jeter sur la
voie publique**

Près de trois cents travailleurs sans papiers ont entamé une grève sur leur lieu de travail. Cette action témoigne une fois encore de ce que la quasi totalité (entre 200 000 et 400 000) des sans papiers travaillent, et concourent au dynamisme de l'économie tout en restant exclus des mécanismes de protection sociale.

Les grévistes dénoncent les conditions de travail souvent inhumaines et l'extrême précarité auxquelles les condamne leur absence de papiers. Comment expliquer à nos élèves et/ou à nos enfants que dans un pays riche, des hommes et des femmes en soient réduits à choisir entre un quasi-esclavage et l'insupportable humiliation d'une expulsion.

Le RESF soutient sans réserve l'action de ces travailleurs et s'associe à eux pour exiger leur régularisation et dénonce la violence quotidienne subie par les sans-papiers du fait de la politique xénophobe actuellement menée par la France.

Nous appelons tous les citoyens à manifester leur solidarité avec eux.

Les Sans Papiers osent la grève

Le 13 février 2008, les cuisiniers "sans-papiers" du restaurant « La Grande Armée » se mettaient en grève pour exiger leur régularisation.

Six jours après, en référence à la circulaire gouvernementale du 7 janvier 2008, sept, d'entre eux étaient régularisés.

Deux mois plus tard, le 15 avril 2008, plus de 200 travailleurs sans-papiers entament une nouvelle grève sur leurs lieux de travail, en ayant en tête la régularisation des dizaines de milliers d'autres "sans-papiers" vivant et travaillant en France.

Depuis des décennies, les travailleurs "sans-papiers" occupent les emplois dans les 150 métiers dits « en tension » (restauration, BTP, nettoyage, jardinage, aide à la personne...), là, où, en comptant avec eux, le gouvernement reconnaît qu'il y a officiellement un manque de main-d'œuvre.

Dans le même temps, ce même gouvernement veut les empêcher de travailler en leur interdisant les emplois inclus dans la liste des 150 métiers....

La grande majorité d'entre eux a des feuilles de paye, déclare ses impôts et verse aux caisses d'assurance maladie, retraite, ASSEDIC..., des cotisations, sans pouvoir prétendre en retour en avoir le bénéfice.

Il faut arrêter l'hypocrisie et mettre un terme à cet esclavage moderne qu'imposent certains patrons à ces travailleurs

Le gouvernement et le patronat doivent prendre leurs responsabilités. Les travailleurs "sans papiers" doivent être régularisés !

A la suite du dépôt de demande de régularisation pour 800 salariés, Hortefeux botte encore en touche en disant qu'il n'y aura pas de « régularisation massive » et qu'ils étudieront « au cas par cas ». Pour ce qui est des sans papiers payant des impôts, il appelle simplement à « clarifier les choses »...Bref le ministère ne tire donc aucune conclusion de ces mouvements....

La marche des sans-papiers partis de Lille le 19 avril 2008 et qui seront à Paris le 10 mai offre une occasion de revendiquer la liberté de circulation, la régularisation de l'ensemble des personnes sans papiers.

Cet article a été rédigé à partir du communiqué RESF sur le mouvement des travailleurs sans papiers, du communiqué UCIJ et d'informations tirées de la presse quotidienne.



